



*16<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'homme*

**16 Mars 2011- EPU du Libéria**

*Intervenant: Biro Diawara*

Mr le Président,

La société Libérienne reste marquée à jamais par des années de violences et de crimes les plus horribles dont les séquelles sont encore bien visibles. Les femmes et les enfants continuent de subir les effets physiques et psychologiques de cette période.

Ce phénomène se traduit entre autres par l'augmentation des cas de violences, agressions sexuelles, viols, crimes, vols à main armée, fraudes et tentatives d'escroqueries.

Les obstacles à l'émergence d'un véritable Etat de droit au Libéria sont liés à la culture de l'impunité, la corruption au niveau de l'appareil de l'Etat du système judiciaire ; mais aussi la méfiance des Libériens à l'égard de la force publique. Le recours à la justice de rue ou justice populaire se manifeste parfois même par l'assassinat de femmes soupçonnées de pratiquer la sorcellerie.

La RADDHO s'inquiète quant à la stabilité et la sécurité de l'Etat Libérien et des pays frontaliers face au recrutement par Laurent Gbagbo de plusieurs anciens ex-combattants de Taylor et mercenaires pour créer un bain de sang en Côte-d'Ivoire.

Notre organisation salue la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme et souhaiterait savoir lorsque celle-ci serait apte à agir.

La RADDHO encourage le Libéria à mettre davantage l'accent sur la protection des droits des femmes et des filles et redoubler d'efforts pour renforcer le système de justice.

Pour finir, nous invitons le Libéria à incorporer dans sa législation nationale les instruments internationaux que le pays a déjà ratifié et signer et ratifier le plus rapidement possible le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Je vous remercie de votre aimable attention